



Autorisation travaux duplex

Par **louisede**, le 11/12/2015 à 14:10

Bonjour,

Nous sommes sur le point de signer un compromis pour un appartement en duplex.

Or, il se trouve que pour le moment nous n'avons pu obtenir du vendeur certains documents.

En effet, il n'y a aucune trace d'une demande d'autorisation de travaux pour la réalisation de ce duplex, que ce soit à l'urbanisme ou au syndic.

Nous ne savons donc pas si la trémie percée est en règle et si la salle de bain, remontée du rdc au 1er l'est aussi.

Que risquons nous si nous achetons malgré tout l'appartement, et existe-t-il un moyen de le mettre en règles?

Merci par avance

Par **morobar**, le 11/12/2015 à 16:28

Bonsoir,

Il est préférable de contacter le syndic pour savoir si la question a été posée en AG.

Sinon fuyez ou exigez de votre vendeur la régularisation, procédure devant se dérouler comme suit:

* mise à l'ordre du jour de l'AG les travaux envisagés ou, vu les délais, convocation à ses frais d'une AGE.

* descriptif des travaux et rapport de l'architecte que vous désignera le syndic si toujours en activité

* souscription d'une assurance spécifique.